

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ÉCOLE
DOCTORALE SCIENCES ECONOMIQUES, JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION (SEJPG)**

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 05 AVRIL 2022 ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'École Doctorale Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion (SEJPG) de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'école doctorale des Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de gestion (ED SEJPG), les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable.

La composition proposée est la suivante :

Collège 1 : 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED :

M. François AUBERT (Pr, CleRMa),

M. Olivier AZNAR (Pr, UMR Territoires),

M. Simone BERTOLI (Pr, CERDI),

M. Hervé CAUSSE (Pr, CMH),

M. Cyrille DOUNOT (Pr, CMH),

M. Christophe TESTARD (Pr, CMH),

M. Mickaël GOUJON (MCF-HDR, CERDI),

M. Sylvain MARSAT (Pr, Directeur du CleRMa)

M. Evan RASCHEL (Pr, Directeur du CMH),

Mme Corinne ROCHETTE (Pr, CleRMa),

M. Grégoire ROTA-GRASIOZI (Pr, Directeur CERDI),

Mme Farah SAFI (Pr, CMH),

Mme Sonia SCHWARTZ (Pr, LEO-UCA),

Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRED :

Johan GUIOT CERDI

Franceline BEYBOT BATISSON Pôle Etudes Doctorales et HDR

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED SEJPG telle que définie ci-dessus.

Membres en exercice : 45

Votes : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2022-04-05-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*